



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 546-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 483 000 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l'achat d'équipements de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie;

**QUE** ce règlement a été modifié par la résolution numéro 160-2020 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020, afin de corriger à 1 325 335 \$ le montant de l'emprunt autorisé, et ce, pour tenir compte de l'affectation d'une somme de 157 665 \$ provenant du fonds général déjà prévue au règlement;

**QUE** ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 juin 2020.

**AVIS** est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 26 juin 2020.**

---

**Gemma Vibert,  
Greffière**